

PRODUITS POLYMÈRES THERMORÉTRACTABLES IGNIFUGES SANS HALOGENES

1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

1.1 Identification de la substance ou de la préparation:

Synonymes: XFFR, ZH-100, ZH-SCE, ZHS, ZHTM

Moulded Parts Type: -100

No CAS	: S.O.	Référence	: RAY/3146
No index CE	: S.O.	Code NFPA	: N.E.
No EINECS	: S.O.	Masse moléculaire	: S.O.
No RTECS	: S.O.	Formule	: S.O.

1.2 Utilisation de la substance/préparation:

Produits polymères thermorétractables

1.3 Identification de la société/entreprise:

TYCO Electronics
Cheney Manor Industrial Estate
SN2 2QE Swindon, Royaume-Uni
Tel. : +44 1793 57 38 24
Fax : +44 1793 57 39 53

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

+32 14 58 45 45
Brandweerinformatiecentrum voor gevaarlijke stoffen (B.I.G.)
Technische Schoolstraat 43 A, B-2440 Geel

2. Composition/information sur les composants

Matières plastiques pouvant être à base de: copolymères polyéthylène-oléfine, polyamides ou silicones.
Produits pouvant être enduits de, ou utilisés conjointement avec colles/mastics à base de polyamides, et/ou de copolymères oléfiniques

3. Identification des dangers

- Les produits sont non dangereux, à l'état de livraison, selon CE-directives 67/548/CEE et 1999/45/CE

Des produits de décomposition dangereux peuvent être libérés en cas d'incendie (voir 10.3)

4. Premiers secours

4.1 Contact oculaire:

- Par contact avec la substance fondue:
- Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 minutes
- Si l'irritation persiste: consulter service médical/médecin

PRODUITS POLYMÈRES THERMORÉTRACTABLES IGNIFUGES SANS HALOGENES

4.2 Contact cutané:

- En cas de contact avec le produit fondu:
Rincer immédiatement à l'eau froide pendant 15 minutes
Si les vêtements collent à la peau, ne pas les enlever: ne pas les enlever
Traiter comme une brûlure
- Consulter service médical/médecin

4.3 Après inhalation:

- En cas d'exposition aux vapeurs du produit surchauffé ou brûlé:
Breng het slachtoffer en de frisse air
Tenir le patient au chaud et lui donner du repos
Faire administrer de l'oxygène par du personnel entraîné si des problèmes respiratoires apparaissent
En cas d'arrêt respiratoire appliquer la respiration artificielle
- Consulter un médecin en cas de troubles respiratoires

4.4 Après ingestion:

- Sans objet

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction appropriés:

- Eau pulvérisée
- Mousse polyvalente
- Poudre ABC
- Dioxyde de carbone

5.2 Moyens d'extinction à éviter:

- Aucun renseignement disponible

5.3 Risques particuliers:

- Produits de décomposition toxiques peuvent être libérés en cas d'incendie (voir point 10.3)

5.4 Instructions:

- Sans objet

5.5 Equipement de protection spécial pour les pompiers:

- Appareil respiratoire autonome avec masque à protection intégrale du visage
- Vêtements de protection résistant aux produits chimiques

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Protection individuelle/précautions individuelles:

voir point 8.1/8.3/10.3

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

- Sans objet

6.3 Nettoyage:

- Recueillir le produit en vue de sa récupération/élimination

7. Manipulation et stockage

7.1 Manipulation:

- Suivre les directives d'installation pour produits Tyco Electronics
- Eviter la surchauffe après l'installation des produits polymères thermorétractables de Tyco Electronics
- En cas de soufflures ou de carbonisation, arrêter immédiatement l'échauffement
- Eviter l'inhalation des vapeurs et assurer une ventilation adéquate du lieu de travail
- Eviter le contact avec la substance fondue
- Se laver les mains après avoir manipulé le produit
- Observer les normes pour une bonne hygiène personnelle et de travail

7.2 Stockage:

- Conserver dans un endroit sec
- Conserver dans un endroit frais
- Le produit doit être stocké à une température inférieure à 40°C pour éviter toute récupération anticipée de la mémoire élastique du plastique expansé
- Conserver uniquement dans l'emballage d'origine
- Tenir à l'écart de: sources de chaleur

Température de stockage	: < 40	°C
Limite de quantité	: N.E.	kg
Durée de stockage	: < 1825	
Matériau pour l'emballage	:	

- approprié : polyéthylène

- à éviter : aucun renseignement disponible

7.3 Utilisations particulières:

- Voir les informations transmises par le fabricant.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1 Valeurs limites d'exposition:

- Sans objet

Méthodes de prélèvement:

- Aucun renseignement disponible

8.2 Contrôles de l'exposition:

8.2.1 Contrôle de l'exposition professionnelle:

- Travailler sous aspiration locale/ventilation
- Si des chalumeaux de soudage sont utilisés en atmosphère confinée, assurer une aération adéquate pour compenser la perte en oxygène

8.2.2 Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement: voir point 13

8.3 Protection individuelle:

8.3.1 protection respiratoire:

- Non requis dans les conditions normales d'emploi
- Appareil respiratoire conforme ou appareil autonome pour les installations en zones confinées/non aérées

8.3.2 protection des mains:

- Gants résistant à la chaleur s'il y a danger de contact avec la matière fondue

Matériau approprié: Aucun renseignement disponible

- Délai de rupture: N.E.

8.3.3 protection des yeux:

- Lunettes de protection à écrans latéraux ou lunettes à coques ou écran facial suivant l'application

8.3.4 protection de la peau:

- Vêtements de protection

Matériau approprié: Aucun renseignement disponible

9. Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations générales:**

Etat physique (à 20°C) : Tuyaux plastiques et pièces moulées
Odeur : Inodore
Couleur : couleurs varient

9.2 Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement:

Valeur pH : N.E.
Point/intervalle d'ébullition : N.E. °C
Point d'éclair : N.E. °C
Limites d'explosivité : N.E. vol% (°C)
Pression de vapeur (à 20°C) : N.E. hPa
Pression de vapeur (à 50°C) : N.E. hPa
Densité relative (à 20°C) : 1.3/1.7
Hydrosolubilité : Insoluble
Soluble dans : N.E.
Densité de vapeur relative : N.E.
Viscosité : N.E. Pa.s
Coefficient de partage n-octanol/eau : N.E.
Taux d'évaporation
par rapport à l'acétate de butyle : N.E.
par rapport à l'éther : N.E.

9.3 Autres informations:

Point/intervalle de fusion : N.E. °C
Température d'auto-ignition : N.E. °C
Concentration de saturation : N.E. g/m³

10. Stabilité et réactivité**10.1 Conditions à éviter/danger de réactivité:**

- Stable dans les conditions normales

10.2 Matières à éviter:

- Tenir à l'écart de: sources de chaleur

10.3 Produits de décomposition dangereux:

- Risque de décomposition thermique négligeable lorsque les directives Tyco Electronics d'installation sont observées

- Produits de décomposition thermique et de combustion pouvant être libérés (dépendent du polymère de base utilisé)(énumération non limitative):
acide acétique, aldéhydes (y compris formaldéhyde), monoxyde et dioxyde de carbone, hydrocarbures à poids moléculaire bas, dioxyde de silicium et oxydes de sulfure

11. Informations toxicologiques**11.1 Toxicité aiguë:**

DL50 orale rat : N.E. mg/kg
DL50 dermale rat : N.E. mg/kg
DL50 dermale lapin : N.E. mg/kg
CL50 inhalation rat : N.E. mg/l/4 h
CL50 inhalation rat : N.E. ppm/4 h

PRODUITS POLYMÈRES THERMORÉTRACTABLES IGNIFUGES SANS HALOGENES

11.2 Toxicité chronique:

CE carc. cat. : non repris
CE muta. cat. : non repris
CE repr. cat. : non repris

Carcinogénicité (TLV) : non repris

Classification IARC : non repris

11.3 Voies d'exposition: inhalation des produits de décomposition thermique

11.4 Effets aigus/symptômes:

- **APRÈS INHALATION**
- Une surchauffe des produits durant l'installation peut produire des vapeurs/fumées pouvant entraîner:
 - Irritation des voies aériennes/toux
- **APRÈS CONTACT AVEC LA PEAU**
- Ces produits ne sont pas censés irriter la peau
- Produit à chaud provoque des brûlures
- Dans les conditions emploi usuelles, il est improbable que le produit entraîne une irritation ou présente un risque pour la santé suite à une absorption cutanée
- **APRÈS CONTACT OCULAIRE**
- Produit à chaud provoque des brûlures
- **APRÈS INGESTION**
- Voie d'exposition peu probable
- Il n'y a pas assez de renseignements sur ce produit pour prédire les effets toxiques après une ingestion accidentelle

11.5 Effets chroniques:

- Pas d'effets connus

12. Informations écologiques

12.1 Ecotoxicité:

- Aucun renseignement disponible

12.2 Mobilité:

- **Composés organiques volatiles (COV):** N.B%
- Insoluble dans l'eau

Pour d'autres propriétés physico-chimiques, voir point 9.

12.3 Persistance et dégradabilité:

- **biodégradation BOD₅** : N.E. % ThOD
- **eau** : - Difficilement biodégradable dans l'eau
- test: OCDE
- **sol** : T ½: N.E. jours

12.4 Potentiel de bioaccumulation:

- log P_{ow} : N.E.
- BCF : N.E.

12.5 Effets nocifs divers:

- **WGK** : N.E.
- **Effet sur la couche d'ozone** : Non dangereux pour la couche d'ozone (1999/45/CE)
- **Effet de serre** : aucun renseignement disponible
- **Effet sur le traitement des eaux usées** : aucun renseignement disponible

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Dispositions relatives aux déchets:

- Code de déchet (75/442/CEE, Décision 2001/118/CE de la Commission, J.O. L47 du 16/2/2001): 07 02 13 (kunststofafval)
- Code de déchet (Flandre): 551, 567

13.2 Méthodes d'élimination:

- Porter en décharge agréée ou incinérer en se conformant aux prescriptions nationales ou locales
- Recycler/réutiliser
- Transporter vers une décharge agréée (Classe II)
- Incinération en four à haute température équipé de chambre de combustion secondaire et de laveur de gaz acide
- Ne pas éliminer dans une installation d'épuration d'eau

13.3 Emballages:

- Code de déchet emballage (75/442/CEE, Décision 2001/118/CE de la Commission, J.O. L47 du 16/2/2001): 15 01 02 (emballages en matières plastiques)

14. Informations relatives au transport

14.1 Classification de la matière selon les recommandations de l'ONU

No. ONU :
CLASSE :
SUB RISKS :
GROUPE D'EMBALLAGE :
DÉSIGNATION DE LA MARCHANDISE :

14.2 ADR (transport routier)

CLASSE : NON SOUMIS
GROUPE D'EMBALLAGE :
ETIQUETTE DE DANGER SUR CITERNES :
ETIQUETTE DE DANGER SUR COLIS :

14.3 RID (transport par rail)

CLASSE :
GROUPE D'EMBALLAGE :
ETIQUETTE DE DANGER SUR CITERNES :
ETIQUETTE DE DANGER SUR COLIS :

14.4 ADNR (voies navigables intérieures)

CLASSE : NON SOUMIS
GROUPE D'EMBALLAGE :
ETIQUETTE DE DANGER SUR CITERNES :
ETIQUETTE DE DANGER SUR COLIS :

14.5 IMDG (transport maritime)

CLASSE : NON SOUMIS
SUB RISKS :
GROUPE D'EMBALLAGE :
MFAG :
EMS :
POLLUANT MARIN :

14.6 ICAO (transport aérien)

CLASSE : NON SOUMIS
SUB RISKS :
GROUPE D'EMBALLAGE :
INSTRUCTIONS D'EMBALLAGE PASSENGER AIRCRAFT :
INSTRUCTIONS D'EMBALLAGE CARGO AIRCRAFT :

14.7 Précautions spéciales relatives au transport

: non soumis aux prescriptions internationales du transport

15. Informations réglementaires

Étiquetage conforme aux directives 67/548/CEE et 1999/45/CE (**: voir point 16)

SANS OBJET

16. Autres informations

Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'informer sur la divulgation obligatoire en vigueur sous les diverses législations nationales ou locales. L'utilisateur veillera à ce que ces informations soient fournies à tous les employés, les agents et les fournisseurs manipulant ce produit. C'est à l'utilisateur de produits Tyco Electronics qu'il incombe d'évaluer si les produits conviennent à l'usage qu'il veut en faire et d'établir les procédures de sécurité et d'installation. Il est recommandé aux distributeurs de ce produit de mettre ce document, ou les informations qui y sont reprises, à la disposition de tout acquéreur de ce produit.

Tyco Electronics ne peut offrir aucune garantie quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des informations et décline toute responsabilité concernant leur utilisation. Les obligations de Tyco Electronics ne peuvent être que celles qui ont été établies dans les conditions générales de vente pour ce produit. Raychem ne peut en aucun cas être responsable pour tout dommage accidentel, direct ou indirect lié à la vente, la revente, l'utilisation ou l'abus du produit

S.O. = SANS OBJET
N.E. = NON ÉTABLI
***** = CLASSIFICATION INTERNE

(**) Étiquetage:

L'étiquetage de la substance décrite dans la FDS est déjà basé sur la directive 1999/45/CE du 31 mai 1999, publiée dans le Journal officiel des Communautés L 200 du 30/07/1999. Cette directive remplace la directive 88/379/CEE du 7 juin 1988, publiée dans le Journal officiel des Communautés L 187 du 16/07/1988.

Les États membres appliquent les dispositions législatives, réglementaires et administratives visées à l'article 22:

- a) aux préparations qui n'entrent pas dans le champ d'application de la directive 91/414/CEE ou de la directive 98/8/CE à partir du 30 juillet 2002; et
- b) aux préparations qui entrent dans le champ d'application de la directive 91/414/CEE ou de la directive 98/8/CE à partir du 30 juillet 2004.

Valeurs limites:

TLV : Threshold Limit Value - ACGIH USA 2000
OES : Occupational Exposure Standards - Royaume-Uni 1999
MEL : Maximum Exposure Limits - Royaume-Uni 1999
MAK : Maximale Arbeitsplatzkonzentrationen - Allemagne 2001
TRK : Technische Richtkonzentrationen - Allemagne 2001
MAC : Maximale aanvaarde concentratie - Pays-Bas 2002
VME : Valeurs limites de Moyenne d'Exposition - France 1999
VLE : Valeurs limites d'Exposition à court terme - France 1999
GWBB : Grenswaarde beroepsmatige blootstelling - Belgique 1998
GWK : Grenswaarde kortstondige blootstelling - Belgique 1998
CE : Valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif - directive 2000/39/CE